

directeur d'un club sportif

Par **desm**, le 11/06/2007 à 15:35

Bonjour,

J'ai été élu directeur d'un club sportif, mais le problème est que je n'en suis aperçu trop tard, c'est que je suis interdit bancaire du à des soucis personnels, je vais régulariser en juillet; je ne voudrai pas que cela se sache, il y a un trésorier, je peux refuser tout ce qui est trésorerie, je ne sais pas quoi faire, est ce vraiment un gros problème ,
merci

Par **lemectetu**, le 11/06/2007 à 22:31

Si vous signez des chèques au nom du club sportif je ne vois pas où est le problème...j'imagine qu'il y a un chéquier au nom de ce club...donc votre situation personnelle ne pose aucun soucis en principe.

Par **jeeecy**, le 12/06/2007 à 09:50

si tu es interdit bancaire ça m'étonnerai que la banque accepte de te laisser le pouvoir de signature sur le compte...

Par **Camille**, le 13/06/2007 à 10:29

Bonjour,

M'étonnerait aussi...

Mais, le trésorier peut avoir ce pouvoir de signature. Ou un vice-président.

Par **jeeecy**, le 13/06/2007 à 10:50

oui tout a fait et il a été jugé si mes souvenirs sont bons que le président d'un club sportif peut être interdit bancaire si le trésorier a le pouvoir de signature